

Bilan de compétences

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ASFO BSB - PAU
PEBOSCQ Cynthia
05.59.90.01.24
cynthia.peboscq@asfo.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Toutes les personnes engagées dans la vie active, salarié(e)s ou demandeur(e)s d'emploi, peuvent bénéficier d'un bilan de compétences. Le bilan de compétences est éligible au CPF.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Dans le respect de l'Article 16-1, article L.900-2 du Code du Travail, « Le bilan de compétences a pour objet de permettre aux bénéficiaires de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Contenu et modalités d'organisation

1ère étape : **UNE PHASE PRÉLIMINAIRE** Par le biais d'entretiens personnalisés, elle a pour objet : - d'informer le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en oeuvre. - de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche, - de définir et d'analyser la nature de ses attentes et de ses besoins, 2ème étape : **UNE PHASE D'INVESTIGATION** Par le biais d'entretiens personnalisés et de tests, elle permet au bénéficiaire : - d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels, - d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales, - de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle. - De rechercher des informations concrètes sur les métiers et les formations - De travailler sur les outils indispensables à la mise en place des démarches (curriculum vitae, lettre de motivation, lettre de projet de formation, préparation aux entretiens professionnels, etc.) 3ème étape : **UNE PHASE DE CONCLUSION** Par le biais d'entretiens personnalisés, elle permet au bénéficiaire : - de prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation, - de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation, - de prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet.

Durées de la formation *24h en cours du jour

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Bilan de compétences - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

A l'issue du bilan de compétences, nous vous remettons une synthèse personnelle et confidentielle qui vous guide dans la suite de vos démarches (évolution interne, projet de formation, recherche d'emploi, ...)

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00226737	du 01/04/2021 au 22/12/2021	(64)	ASFO BSB - PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00252459	du 03/01/2022 au 23/12/2022	(64)	ASFO BSB - PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00372851	du 01/01/2024 au 31/12/2024	(64)	ASFO BSB - PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00504546	du 01/01/2025 au 31/12/2025	(64)	ASFO BSB - PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00504547	du 01/01/2025 au 31/12/2025	(64)	ASFO BSB - PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC